Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502875-20251215-2025_181-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement de SAINT-MALO

VILLE DE SAINT-LUNAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le quinze décembre deux-mille-vingt-cinq, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal de Saint-Lunaire, dûment convoqués le neuf décembre deux-mille-vingt-cinq, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PENHOUËT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents (14) : Michel PENHOUËT, Françoise RIOU, Vincent BOUCHE, Corinne LUCAS, Gérard CASANOVA, Jean-Noël GUILBERT, Frédérique DYEVRE BERGERAULT, Bérangère HENNACHE, Ludivine MARGELY, Amandine BRENAND, Franck BEAUFILS, Sophie GUYON, Loïc DE COURLON, Eric LEGRAND.

Représentés (3) : Romain Andrieux pouvoir à Corinne LUCAS, Muriel CARUHEL pouvoir à Michel PENHOUËT, Eric FROMONT pouvoir à Vincent BOUCHE.

Absentes (2) : Emmanuelle DUGAIN, Florence ADAM.

Madame Amandine BRENAND a été nommée secrétaire de séance en application des dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Assistait également à la séance Madame Anne-Sylvanie MARJOT LEBEAU, Directrice Générale des Services.

Délibération n°181-2025

Autorisation à signer des modifications du marché de travaux relatif à l'extension et à l'aménagement du centre culturel jean Rochefort (lots N°2, 3, 4 et 12)

Rapporteur : Françoise Riou

Vu l'article L. 2122-21 du CGCT ;
Vu l'article R. 2194-1 et suivants du Code de la commande publique ;
Vu les marchés signés avec les entreprises Deschamps (lot 2), Brochard (lot 3), Martin (lot 4), Atout Confort (lot 12) ;

Mme Riou expose à l'assemblée que des sujétions techniques imprévues sont apparues dans le cadre du marché de travaux d'extension et d'aménagement du centre culturel nécessitant la réalisation de travaux modificatifs indispensables à la bonne exécution du projet.

Ces travaux modificatifs sont les suivants :

N° du lot	Titulaire	N° d'avenant	Montant du marché initial HT	Plus ou moins-value en € HT	% d'écart	Sujétions techniques imprévues et travaux modificatifs

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213502875-20251215-2025_181-DE

Charpente, Ossature bois, bardage (lot 2)	DESCHAMPS	1	163 000€	**+ 14 251,15€**	+8,74%	Remplacement du bardage de la salle de projection suite à la découverte d'une dégradation importante du bois.
Couverture (lot 3)	BROCHARD	1	76 771,31€	**+444,40€**	+0.58%	Création d'une sortie de toiture complémentaire au-dessus de la médiathèque
Menuiserie extérieure (lot 4)	MARTIN	2	124 500,00€	**-3002,81€**	-3,18%	Suppression d'un store
Electricité (lot 12)	ATOUT CONFORT	1	138 538,39	**+ 1 496,70€**	+ 1,08%	Nécessité d'alimenter en électricité les brises solaires.

Ces modifications doivent être formalisées par voie d'avenant.

Considérant qu'un marché peut être modifié lorsque, sous réserve de la limite fixée à l'article R. 2194-3, des travaux de fournitures ou services supplémentaires, quel que soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial.

Après en avoir délibéré, le *Conseil Municipal, à l'unanimité :*

- ***APPROUVE*** *les modifications aux marchés de travaux ci-avant présentées ;*
- ***AUTORISE*** *M. le Maire à les signer avec les entreprises titulaires des marchés ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier ;*
- ***IMPUTE*** *les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à l'opération n°143 du budget principal de l'exercice en cours.*

Le Maire,
Michel PENHOUËT

MAIRIE DE SAINT-LUNAIRE
(Ille-et-Vilaine)